

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 27 janvier 2017

Un pacte métropolitain d'innovation en faveur des mobilités intelligentes

Vendredi 27 janvier 2017, le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, Jean-Yves Le Drian, Président de la Région Bretagne, et Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, ont signé le Pacte métropolitain d'innovation, déclinaison territoriale du pacte Etat-Métropole signé en juillet 2016 entre l'État et chacune des 15 métropoles françaises.

Au titre de ce pacte, l'État mobilise 7,1 millions d'euros pour Rennes Métropole, enveloppe à laquelle s'ajoutent des crédits de la Région Bretagne, de la Caisse des dépôts et d'autres crédits de l'État, pour financer des projets innovants et conforter les coopérations entre les territoires, dans le domaine des mobilités propres.

Laboratoire d'expérimentations et régulièrement citée comme une référence pour la qualité de son réseau de transports en commun et ses initiatives en faveur des déplacements alternatifs à la voiture solo, Rennes Métropole a souhaité s'engager dans le domaine des nouvelles mobilités intelligentes, en inscrivant 10 actions sur ce thème dans son Pacte métropolitain d'innovation.

Partenariat d'innovation avec Bluebus pour l'expérimentation et le déploiement de bus 100 % électriques, motorisation gaz naturel des véhicules de collecte des déchets, parkings intelligents, développement d'une application numérique pour le co-voiturage de courte distance... En 2017, Rennes Métropole et ses partenaires lancent 10 projets autour d'enjeux de mobilité et de transition énergétique pour construire collectivement les territoires de demain.

« Signer ce pacte nous engage. Il nous positionne dans un domaine d'excellence et d'innovation, celui des mobilités intelligentes, pour que nous puissions diffuser la croissance, entraîner les territoires, être une force-motrice de l'économie régionale. »

Emmanuel Couet

Président de Rennes Métropole

En accord avec le Préfet d'Ille-et-Vilaine, ce Pacte sera complété par un Contrat de coopération entre la Métropole et les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes, et au-delà, avec les agglomérations de Fougères, de Redon, de Vitry et de Saint-Malo. Ce contrat, lui aussi centré sur les enjeux de mobilité, permettra de mobiliser des crédits pour faciliter les déplacements entre ces territoires. Il témoigne de la capacité de Rennes Métropole à construire de nouvelles solidarités de proximité.

À propos du Pacte État-Métropole

Le pacte entérine les engagements respectifs de l'État et chacune des 15 métropoles françaises. Afin d'affirmer la place des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle, renouvelée par les lois Alur, Maptam et NOTRe, il s'agit :

- d'accompagner et de faciliter le transfert de certaines compétences des Départements ou des Régions aux métropoles, par voie de convention ;
- de garantir aux métropoles des conditions adaptées d'exercice de leurs compétences ;
- de renforcer leur légitimité démocratique ;
- de clarifier et d'améliorer certaines dispositions budgétaires et comptables.

Le premier volet de ce pacte conforte l'accompagnement de l'État dans la mission fixée aux métropoles par la loi Maptam : elles doivent être des éléments moteurs du développement de l'économie régionale aux côtés des Régions et entraîner dans ce mouvement l'ensemble des territoires en établissant des coopérations étroites.

Le second volet relève de la thématique choisie par chacune des métropoles, vise à financer des projets innovants et fédérateurs. Rennes Métropole, qui a choisi de développer les mobilités intelligentes, décline ce pacte en 10 actions :

- déploiement de bus 100 % électriques
- location de vélos à assistance électrique
- logistique urbaine
- parkings intelligents
- étude "valorisation par carte bancaire sans contact"
- expérimentation bande d'arrêt d'urgence
- étude "temps et congestion automobile"
- motorisation gaz naturel de véhicules de collecte
- événement numérique
- étude de ré-industrialisation du site de la Janais

Chaque métropole s'engage également, à travers un contrat de coopération, à développer des projets avec des intercommunalités de l'aire urbaine de la métropole, sur la même thématique.